

Aménager le territoire en France

Durée : 55 min

Barème : / 20 points

Barème : 1 point par question, soit 4 points par exercice

Unités : réponse sans unité = 0,5 point retiré

1 Lecture d'un tableau : les effets de la LGV Paris-Bordeaux

/ 4 pts

- a. Bordeaux : 56 min ; Poitiers : 12 min ; Angoulême : 30 min ; Châtelleraut : 5 min. Bordeaux gagne le plus, Châtelleraut le moins.
- b. Bordeaux passe de 18 à 33 TGV (+ 83 %) ; Châtelleraut de 10 à 4 (– 60 %). Les villes intermédiaires subissent l'**effet tunnel** : la grande vitesse impose de sauter les gares.
- c. Bordeaux gagne 5,5 % d'habitants, les autres villes stagnent ou perdent : une corrélation existe, mais le tableau ne prouve pas la cause. Bordeaux attirait déjà avant 2017 (climat, université, métropole) ; la LGV a renforcé une dynamique existante.
- d. Le temps de trajet a peu baissé (5 min) mais la ville a perdu 60 % de ses TGV : moins bien reliée qu'avant, elle est concurrencée par Poitiers et Bordeaux. Mesures : garantir des arrêts, renforcer les TER vers Poitiers, développer le télétravail et les services (Action cœur de ville).

Méthode — un tableau permet de comparer des trajectoires ; une corrélation (LGV et croissance) n'est pas une preuve de causalité : il faut mobiliser ses connaissances pour expliquer.

2 Étude d'un document : le débat sur l'autoroute A69

/ 4 pts

- a. Maire : désenclaver Castres, garder emplois et jeunes (équité territoriale, compétitivité), gain de temps pour les entreprises (compétitivité). Opposants : terres et zones humides détruites, arbres abattus (durabilité), péage inaccessible aux modestes (équité sociale), alternative ferroviaire moins chère (durabilité).
- b. État, région et département (financeurs et décideurs, débat public), commune et maire (élus locaux), entreprises (laboratoire pharmaceutique), association d'opposants et habitants (citoyens qui contestent).
- c. Ménager = protéger, économiser l'espace, éviter de construire. Dans les années 1960, l'État aménageait par de grands équipements (autoroutes, aéroports) sans débat ; aujourd'hui, climat, ZAN et biodiversité pèsent sur les choix et le débat public est obligatoire.
- d. Compromis possible : élargir la nationale sur les tronçons saturés, moderniser la ligne ferroviaire, péage réduit pour les habitants, compensation des terres. Décideur : l'État (garant de l'intérêt général et de la loi Climat), après consultation des collectivités et des citoyens ; la justice tranche les recours.

Le point clé — un conflit d'aménagement oppose des objectifs légitimes (équité, compétitivité, durabilité) portés par des acteurs différents : le géographe les identifie avant de juger.

3 Croquis : aménager le territoire français

/ 4 pts

- a. Titre : « Aménager le territoire français : relier, réparer, protéger ». I. Relier et renforcer (métropoles, LGV, canal Seine-Nord) ; II. Réparer les territoires fragiles (Nord-Est, diagonale aidée) ; III. Protéger et débattre (loi Littoral, loi Montagne, projets contestés).
- b. LGV : figuré linéaire (traits épais) ; littoraux protégés : figuré linéaire le long des côtes (trait vert) ou surface étroite ; projets contestés : figuré ponctuel (symbole d'éclair ou triangle) car ce sont des lieux précis.
- c. Une couleur chaude (rouge) pour les équipements de compétitivité (métropoles, LGV, canal), une couleur froide (bleu) pour les aides d'équité (diagonale, Nord-Est), du vert pour la durabilité (lois de protection). La légende explicite ces trois objectifs.
- d. Les DROM concentrent les inégalités les plus fortes (Mayotte : PIB par habitant quatre fois plus faible) et reçoivent le plus de fonds européens par habitant : un croquis sur la réduction des inégalités sans eux serait incomplet.

Repère — les trois parties d'une légende sur l'aménagement correspondent souvent aux trois objectifs : compétitivité, équité, durabilité.

4 Vocabulaire et acteurs

/ 4 pts

- a. Actions des pouvoirs publics pour organiser l'espace et réduire les inégalités entre territoires. Équité (France Services, ANRU), compétitivité (pôles de compétitivité, LGV), durabilité (loi Littoral, ZAN).
- b. Transfert de compétences de l'État vers les collectivités depuis 1982. Région : TER, lycées, schéma régional d'aménagement, fonds européens. Département : routes départementales, collèges, solidarité.
- c. Politique de cohésion (un tiers du budget européen) : FEDER (infrastructures, innovation), FSE+ (emploi), FEADER (rural) ; priorité aux régions les moins riches et aux DROM, régions ultrapériphériques.
- d. DATAR 1963 (rééquilibrer Paris/province), loi Littoral 1986 (protéger les côtes), ANRU 2004 (rénover les quartiers prioritaires), Action cœur de ville 2018 (villes moyennes), ANCT 2020 (cohésion), loi Climat 2021 (ZAN).

Erreur fréquente — confondre les échelons : la région n'a pas les collèges, le département n'a pas les lycées ; l'État fixe les lois, les collectivités les appliquent et aménagent.

5 Développement construit

/ 4 pts

- a. Aménagement du territoire : actions publiques pour organiser l'espace et réduire les inégalités entre territoires. Plan : I. des inégalités croissantes à toutes les échelles ; II. des acteurs et des outils pour y répondre.
- b. Nationale : Île-de-France 31 % du PIB pour 19 % des habitants, Nord-Est en reconversion ; régionale : métropoles contre villes moyennes (Toulouse et le Gers, Guéret) ; locale : Marseille 3^e arrondissement 50 % de pauvres contre 12 % dans le 8^e ; outre-mer : Mayotte PIB par habitant 10 000 euros contre 38 000.
- c. Acteurs : UE (FEDER, cohésion), État (ANCT, contrats de plan), régions, départements, intercommunalités, privés, citoyens. Outils : LGV Paris-Bordeaux (2017) ou canal Seine-Nord ; Action cœur de ville, France Services, ANRU ; loi Littoral (1986), ZAN (2021).
- d. L'aménagement réduit certains écarts mais en crée d'autres (effet tunnel, gentrification) et se heurte à des conflits (Notre-Dame-des-Landes, A69). Ouverture : faut-il aujourd'hui aménager ou ménager le territoire face au changement climatique ?

Attention — « pourquoi et comment » impose deux parties distinctes : le constat des inégalités puis les réponses ; mélanger les deux fait perdre la structure.